LACROIX

Drame au Kenya : comment prévenir les dérives sectaires en Afrique ?

Par **Lucie Sarr**, le 25/4/2023 à 12h29

Au Kenya, au moins 80 personnes, fidèles de la Good News International Church (l'Église internationale de Bonne Nouvelle), une secte d'inspiration chrétienne, sont mortes de faim après avoir jeûné pour « rencontrer Jésus ». En Afrique, ce n'est pas la première fois que les dérives sectaires de certains mouvements chrétiens font des victimes. Ces dérives posent, par ailleurs, le défi de la réglementation.



L'émotion est vive au Kenya, à mesure que le nombre de corps retrouvés dans les 300 hectares de la forêt de Shakahola, située à Malindi, dans l'est du pays, augmente. Quatre corps d'adeptes de la Good News International Church (l'Église internationale de Bonne Nouvelle), une secte chrétienne, y ont été retrouvés le 14 avril et 47 autres entre le vendredi 21 avril et le dimanche 23 avril. Enfin, sept personnes sont mortes avant d'avoir pu recevoir une assistance médicale.

<u>Kenya : qu'est-ce que l'Église internationale de Bonne Nouvelle, la secte à l'origine d'au moins 70 décès ?</u>

Et les recherches se poursuivent. Le président kényan William Ruto a promis des mesures contre les cultes « terroristes » qui « utilisent la religion » tandis que le ministre de l'intérieur, Kithure Kindiki, a promis une réglementation. « Si l'État respecte la liberté religieuse, cet horrible malheur sur notre conscience doit conduire (...) à la plus sévère des punitions pour le ou les auteurs de l'atrocité », a-t-il fait remarquer. Il promet, par ailleurs « une réglementation plus stricte (y compris l'auto-réglementation) de chaque église, mosquée, temple ou synagogue à l'avenir ».

1 sur 2 25/04/2023 21:57

Des précédents

Des faits analogues s'étaient déjà produits à Abomey, au Bénin. En janvier 2017, des membres d'une Église schismatique fondée par <u>« Parfaite », une jeune femme qui prétend être Dieu</u>, sont morts par asphyxie au monoxyde de carbone après des rituels de purification exigés par le « dieu » Parfaite pour échapper à une « fin du monde » qu'elle avait prédite pour cette année. L'enquête réalisée après ces morts a vu l'arrestation de prêtres de cette Église ainsi que d'un évêque, mais le « Dieu » autoproclamé Parfaite et son « pape Christophe XVIII » n'ont jamais été inquiétés.

En Ouganda, un vrai carnage avait été perpétré, le 17 mars 2000 à Kanungu, dans le Sud-Est, dans le lieu de culte de l'Église pour la restauration des Dix Commandements. À cette date, plus de 700 personnes étaient mortes brûlées vives dans un lieu de culte fermé de l'extérieur. Cette secte croyait que la fin du monde coïnciderait avec le début du troisième millénaire. Les dirigeants de la secte n'ont jamais été retrouvés, et personne n'a jamais été condamné pour assassinat de masse.

Réglementation

Pareilles situations liées à la pratique désordonnée de cultes aux contenus obscurs sont courantes dans les pays africains. Au Kenya – comme dans les autres pays où les dérives sectaires surviennent –, la question de la réglementation des cultes se pose. Au Ghana, le cardinal Peter Appiah Turkson, préfet émérite du dicastère pour le service du développement humain intégral avait, début janvier 2022, face aux prophètes de malheur qui annonçaient une année apocalyptique aux Ghanéens, milité pour une réglementation plus sévère en matière de culte dans son pays. « Je pense que nous pouvons probablement aussi apprendre du Rwanda, avait-il fait remarquer. Dans le cas du Rwanda, la prolifération de toutes ces Églises est maîtrisée. Et je pense qu'il y a une loi au Rwanda qui dit qu'il y a des conditions que les pasteurs ou les fondateurs d'église doivent remplir. »

Le cas du Rwanda

Le Rwanda a effectivement tranché la question des cultes depuis 2018, en donnant un cadre strict pour leur reconnaissance. 715 lieux de culte y ont en effet été fermés parce qu'ils ne répondaient pas aux normes de sécurité. Ce pays a également établi une loi qui oblige les prédicateurs à suivre des cours de théologie. Le but était de « protéger les Rwandais contre certains prédicateurs qui dupent leurs fidèles par des sermons trompeurs ».

Secte et religion : quelle différence ?

Le Togo, de son côté, a également une réglementation assez claire : les cultes doivent, dans ce pays d'Afrique de l'Ouest, remplir un certain nombre de critères pour jouir d'une reconnaissance légale matérialisée, notamment, par un récépissé. Mais le plus difficile est souvent de faire respecter ces réglementations en matière de culte. Parfois les guides religieux jouissent d'une forme d'immunité qui les rend intouchables du fait de la peur du sacré. En effet, la proximité des autorités politiques – au plus haut niveau – et des responsables des mouvements sectaires leur assure une certaine « protection » qui promeut l'impunité.

Lucie Sarr

2 sur 2 25/04/2023 21:57